



DÉLIBÉRATION N° 141/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

OBJET :

URBANISME

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme –
Travaux d'éclairage public à Egaules
suite aménagement BT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le sept décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 novembre 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par M. Laurent THEVENOT.
M. David JARDINE par M. Emmanuel DENIS.
Mme Florence PLUCHART par Mme Lucie PINTO.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
Mme Christiane ZELUS par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets Travaux et Urbanisme, rappelle à l'assemblée qu'au titre du Programme Eclairage Public 2023 et dans le cadre de la délibération n°111/2022 du 13 octobre 2022, la Commune de Volvic avait sollicité Territoire d'Energie Puy-de-Dôme pour la réalisation de travaux d'éclairage public à Egaules.

L'estimation des dépenses s'élevait, à la date d'établissement du projet, à 73 000 € HT.

Pour faire suite à une actualisation du devis estimatif et au rajout de fouilles spécifiques d'éclairage, Territoire d'Energie Puy-de-Dôme sollicite la Commune de Volvic afin de procéder à un ajustement du devis estimatif relatif aux travaux d'éclairage public à Egaules.

Aussi, l'estimation des dépenses supplémentaires correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 5 000 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, Territoire d'Energie Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe s'il y en a, soit : 2 500 € HT.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Il est précisé que le montant de TVA sera récupéré par Territoire d'Energie par le biais du Fonds de compensation pour la TVA.

	L'estimation globale des dépenses, à la date d'établissement du projet, s'élève désormais à 78 000 € HT. Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ont été prévus et inscrits au budget 2023 de la collectivité. Dans ce cadre, le Conseil Municipal, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité : - APPROUVE les termes de la convention complémentaire présentée, à intervenir entre la Commune de Volvic et Territoire d'Energie Puy-De-Dôme ; - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.
Certifié exécutoire Reçu en sous-préfecture le : 14.12.2023 Publié ou notifié le : 14.12.2023 Le Maire, Laurent THEVENOT 	Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le Maire, Laurent THEVENOT 